

**DECISION N°091/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA DU 21 DEC 2023**

**Portant attribution du marché relatif à la fourniture des pièces de rechange pour les groupes électrogènes de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL).**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et la loi modificative N° 2015/006 du 20/04/2015 ;
- Vu la loi N°2017/011 du 12/07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;
- Vu le décret N°98/198 du 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le décret n° 2018/786 du 14 décembre 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu le décret N° 2018/787 du 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;
- Vu le décret N°2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret n°2023/016 du 10 janvier 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu la résolution n° 008/CAD du 02 mars 2018 autorisant le Président du Conseil d'Administration à mettre en place le Comité de Contrôle des Marchés Publics au sein du Conseil d'Administration de CAMTEL ;
- Vu la résolution n°015/CAMTEL/CA/2021 du 06 avril 2021 portant adoption du Manuel des procédures applicables aux marchés de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu la Résolution N°030/CAMTEL/CA/2021 du 16/11/2021 portant nomination des responsables à la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL);
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°2023/016/AONO/DG/CIPM/CAMTEL du 12/10/2023 pour la fourniture des pièces de rechange pour les groupes électrogènes de la Cameroon Telecommunications ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres mise en place par note N°027/CIPM du 09 NOV 2023 ;  
Vu la proposition d'attribution N°199/CIPM/SEC du 20 Novembre 2023 ;  
Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : La société ENOCAM SARL, BP. 4818 Douala-Cameroun, lieu-dit BONAMOUSSADI, Tél : + 237 697 62 17 31/ 699 04 44 37, est déclarée adjudicataire du marché susvisé au montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de cent dix-neuf millions cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-quatre (119 193 354) francs CFA et pour une durée d'exécution de trois (03) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.**

**Article 2 : le Directeur Général ou son Représentant dûment mandaté est invité à se présenter à la Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, Sous-Direction des Approvisionnements des Services Rattachés (Service des Approvisionnements) sise au 6<sup>ème</sup> étage, porte 603 pour l'établissement du marché correspondant.**

**Ampliations :**

- PCA/CAMTEL ;
- CRRMPC/ARMP (pour publication)
- PCIPM/CAMTEL ;
- Intéressée ;
- Archives/Chronos.

Yaoundé, le 21 DEC 2023

**LE DIRECTEUR GENERAL**

